

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5023**

### Intitulé

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe III: Métiers bâtiment et du patrimoine architectural - Classe 13: Peinture d'intérieur et peinture décors Option: Peinture d'intérieur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	Le ministre chargé de l'éducation au titre d'une profession dénommée « peinture et peinture décors » rattachée au groupe des métiers du bâtiment, des travaux publics et du patrimoine architectural, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1967)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

233s Exécution des travaux de finition : plâtrerie, peinture, carrelage, sols plastiques..

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects des travaux du peintre d'intérieur avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ d'intervention comme la réalisation

Il met en œuvre des peintures, des revêtements, des produits à effets décoratifs, à l'intérieur des bâtiments (logements individuels, collectifs, locaux industriels et tertiaires), souvent dans des locaux occupés et à l'extérieur sur façade. Il contribue au confort de l'habitat (esthétique, thermique, acoustique, etc. ...). Les activités consistent à :

- Concevoir un projet esthétique répondant à une demande client en maîtrisant les calculs des quantités de matière d'œuvre et en effectuant tous types de tracés et en assurant l'implantation du projet ;
- Représenter un projet de décor, calepiner, appliquer des enduits de dégrossissage et pelliculaires et rechercher des teintes ;
- Organiser et réaliser les travaux préparatoires, d'apprêts et de finition nécessaires en vue d'une très haute qualité de finition ;
- Réaliser tous les travaux de peinture en appliquant tout type de peintures, de vernis, de produits décoratifs, dans le respect des règles de l'art, des normes et des DTU ;
- Effectuer des patines de vieillissement ou décoratives, des filages ;
- Poser des revêtements muraux (papiers peints, revêtements plastiques minces ou épais) et des revêtements de sols (textiles, plastiques en lés ou en dalles).

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Prendre en charge la demande client et le cahier des charges dans l'entreprise et sur le site pour analyser et identifier les besoins ;
- Réaliser : calepinage, phases, chronologie, temps d'exécution et tous croquis, fiches d'exécution, préalables à la réalisation et le mode opératoire ;
- Choisir les matériaux, les produits, les quantifier, reconnaître les harmonies, la composition des couleurs. (rechercher ou corriger une teinte) ;
- Reconnaître les supports et tracer l'ouvrage ;
- Identifier les éventuels désordres (champignons, humidité, écaillages...) et choisir/effectuer le traitement adapté ;
- Préparer les produits ;
- Réaliser une patine (de vieillissement ou décorative) ;
- Poser les revêtements (maroufler, confectionner des joints (coupe double) des raccords, araser, incruster (frise, motif) et de sol ;
- Poser par collage ou fixation mécanique des corniches, cimaises, moulures, rosaces ;
- Réaliser une isolation thermique par l'extérieur et un ravalement de façade ;
- Constituer le dossier de réalisation du projet.

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier à ce niveau de compétence peut s'effectuer essentiellement dans des PME-PMI artisanales.

Ouvrier hautement qualifié, Artisan, Artiste, Entrepreneur.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

**F1606** : Peinture en bâtiment

**B1302** : Décoration d'objets d'art et artisanaux

**B1101** : Création en arts plastiques

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuve est, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du métier de peintre comme la réalisation des tracés, des calepinages, des croquis, des dessins, des plans. La recherche et l'harmonisation de couleurs et l'application de produits (enduits, peintures, revêtements de sols et muraux...). La réalisation d'éléments plus complexes tels que corniches, moulurations (fausse porte, soubassement...) ou autres éléments décoratifs avec des choix de couleurs et des recherches de teintes et de matériaux. Les finitions très soignées (finitions tendues, polissage et patines).

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Voir ci-dessus
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

#### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

#### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

Depuis 1924 : 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers.

**Autres sources d'information :**

<http://www.meilleursouvriersdefrance.org>

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.